

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE Séance du lundi 22 juin 2026

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 049-200054435-20260622-2026_040-DE

SÈVREMOINE

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 9
Nombre de membres présents : 6
Date de la convocation : mercredi 17 juin 2026

Délibération n° : 2026-040

Le lundi 22 juin deux mille vingt-six, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, à St Macaire en Mauges, à la Résidence Autonomie Avresne, Allée de l'Avresne, sous la Présidence de Christelle Dupuis, Vice-Présidente du CCAS.

Membres présents (6) : Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Annie Naud, Elizabeth Pouplard, Nadège Séchet, Isabelle Suteau.

Membres excusés n'ayant pas donné de délégation de vote (3) : Philippe Brin, Richard Cesbron, Valérie Godineau

Membre absent ayant donné une délégation de vote (0) :

Absent	Délégation de vote à

Secrétaire de séance : Cécile Fleurance

Budget principal CCAS_affectation des résultats 2025

Rapporteur : Christelle Dupuis, Vice-Présidente du CCAS

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le compte administratif de l'année n-1 doit dégager un excédent de fonctionnement appelé résultat. La section d'investissement fait apparaître en principe, au contraire un solde négatif. Le Conseil d'Administration du CCAS doit donc, l'année qui suit l'exécution d'un budget, affecter en priorité le résultat de fonctionnement de l'année n-1 en section d'investissement.

Le surplus éventuel peut être affecté selon le choix de l'assemblée délibérante en section d'investissement ou faire l'objet d'un report en fonctionnement.

Budget principal CCAS - M57		
Dépenses de fonctionnement	314 228,74 €	
Recettes de fonctionnement	197 510,90 €	
Résultat	-116 717,84 €	
R002 résultat antérieur	225 559,15 €	
Résultat de fonctionnement à reporter	108 841,31 €	au 002 recette
Dépenses d'investissement	- €	
Recettes d'investissement	3 970,45 €	
Résultat	3 970,45 €	
R001 résultat antérieur	3 827,61 €	
Résultat d'investissement à reporter	7 798,06 €	au 001 recette

DÉLIBÉRATION

VU le Code de l'Action Sociale et notamment les articles L123-4 et suivants,
VU le compte administratif 2025 du budget principal CCAS
VU le compte de gestion 2025 du budget principal CCAS

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AFFECTER** les résultats 2025 du budget principal CCAS comme suit :
 - Report à nouveau du résultat de fonctionnement (recettes 002) = 108 841.31 €
 - Report du résultat d'investissement (recettes 001) = 7 798.06 €

Copie certifiée conforme au registre dûment signé.



Christelle Dupuis
Vice-Présidente du CCAS